

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 22 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **14 octobre 2024**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents : 17 Délégués Suppléants présents : 7 Délégués votants : .. 24+1

Délégués ayant donné procuration : 1

Mr Dakir donne pouvoir à Mr Jonet.

Délégués titulaires présents : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard.

Délégués suppléants présents : LIMA Victor, BIES Lucienne, GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien.

Délégués votants : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard, LIMA Victor, BIES Lucienne, GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien, DAKIR Zakaria.

Délégués excusés : CARBONNIER Patrice, JAUMAIN Hélène, LE BORGES Jean-Yves, SERRE Jacqueline, BOURDY Nicolas, DUBOURG Jean-Luc, DUMON Cristèle, METAIS Nicolas, COURRELONGUE Didier, LAMBERT Didier, LAMOTHE Philippe, DARROMAN Michel, DAURIAN Bernard, ESPAGNET Denis, DUFAU Patrick, LAGARDERE Martine, PORTET Adeline, VAZIA Jean-Marc, GAILLARD Jérémie, LONGO Anne-Marie, POUJARDIEU Serge, SIMON Christian, CORTES Mickael, ESTESVEZ François, OLLIVIER Gilles, ROCHEREAU Chantal, SALVAGE Delphine, VERSCHUUR Joseph.

DÉLIBÉRATION N°2024-011 : Autorisation d'abandonner une créance dans le cadre d'une annulation de titre

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que, suite à l'intégration d'un agent par voie de mutation, Madame Joanna COLLEDANI, la Direction générale des Finances Publiques a demandé à ce que cet agent rembourse la somme de 4400 euros d'IFSE trop perçu au regard de la délibération du RIFSEEP n°2021-019.

En effet, lors de la mutation de l'agent, l'arrêté d'IFSE, en date du 1^{er} janvier 2024, faisait référence au groupe 2 (de son ancienne collectivité) qui n'existe pas sur la délibération du RIFSEEP du SIPHEM (groupe 3).

Au 1^{er} septembre 2024, un nouvel arrêté a validé le groupe 3 pour être en concordance avec la délibération n°2021-019.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical :

DÉCIDE :

- De renoncer au recouvrement du titre de recette émis sur l'exercice 2024 à l'attention de Madame Joanna COLLEDANI pour un montant de 4400 euros correspondant à l'IFSE perçu pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024.

Résultat du vote :

Votants :25 Abstention :0 Pour :25

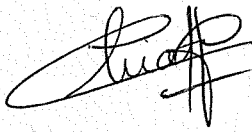
Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,
Graziella CHIAPPA



Le Président,
Michel FEYRIT



PUBLIÉE LE :